

# Économie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?

Loin des images et des effets de mode, l'ESS est une réalité présente dans les territoires.

Elle est une **économie de proximité**, contribuant à la création d'emplois et de dynamiques locales.

L'ESS place au cœur de son projet la question de la territorialisation de la valeur ajoutée : recyclage et réemploi, circuits courts, énergies renouvelables,... sont de nombreuses innovations portées par les acteurs de l'ESS.

L'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe un ensemble de structures qui ont des formes statutaires variées :

- **coopératives**,
- **associations**,
- **mutuelles**,
- **fondations**,
- ainsi que **certaines sociétés commerciales**.

Sa **diversité** en fait sa richesse, mais la rend aussi parfois difficile à appréhender : l'ESS déploie ses activités dans des domaines aussi variés que l'aide à domicile, les activités financières et les assurances, l'hébergement médico-social et social, la culture et le sport, le commerce, l'agriculture.

S'appuyant sur un **fort ancrage territorial** (elles sont en premier lieu des groupements de personnes), elles jouent un rôle majeur en milieu urbain comme en milieu rural, dans le développement de services à la population, la création d'emplois non délocalisables et la contribution à la qualité de vie dans les territoires.

La **Loi sur l'ESS de juillet 2014** définit le périmètre des entreprises de l'ESS dans son article 1 :

L'ESS est « *un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :* »

- 1.*un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices*
  - 2.*une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation [...] des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise*
  - 3.*une gestion conforme aux principes suivants :*
- *les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement des activités de l'entreprise ;*
  - *les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées.»*

Article 1 de la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS

## L'ESS en quelques chiffres (2019)

**2,4 millions  
de salariés,  
soit 14%  
de l'emploi salarié privé**

**221 325  
établissements  
employeurs**

**Plus de 13 millions  
de bénévoles**

**68% de femmes**

**Entre 2010 et 2019,  
84843 emplois créés**

**Mais une baisse récente  
du nombre d'emplois  
( - 16 100 emplois entre 2017 et  
2018), dûe en particulier à la  
réduction des emplois aidés et à  
l'impact de la crise sanitaire.**

**Le secteur associatif  
représente près de  
83% des établissements  
employeurs,  
77% des emplois et  
69% de la masse salariale**

**Contrairement aux  
entreprises classiques,  
77% des plus grandes  
coopératives  
ont leur siège social  
en régions**

*Sources : Observatoire de l'ESS  
Panorama des coopératives 2022 - CoopFR*

## Un modèle économique reposant sur une hybridation des ressources

Le modèle économique des entreprises de l'ESS est variable selon les entreprises et le domaine d'activité : certaines des entreprises sont 100% marchandes, d'autres s'appuient sur des ressources non marchandes voire non monétaires, publiques et privées. Elles partagent toutes le principe de non lucrativité ou de lucrativité limitée.

## Une économie à l'**histoire ancienne répondant aux enjeux actuels**

Si l'économie sociale et solidaire a des racines anciennes (le terme d'économie sociale et les premières associations ouvrières, coopératives et sociétés de secours mutuel remontent à la première moitié du XIXème siècle), ses modes de faire et ses principes d'actions en font un acteur en capacité de répondre aux enjeux actuels.

Elle apporte par exemple des réponses aux évolutions du travail et de l'emploi, en s'appuyant notamment sur la coopération et la mutualisation :

## Une économie de la transition dans les territoires

L'économie sociale et solidaire est plus largement une actrice de la transition des territoires, transition écologique, démocratique, numérique, mais aussi transition énergétique, avec par exemple le développement des coopératives d'énergie. Elle incarne une façon d'entreprendre, de produire et de consommer, qui respecte le salarié, le consommateur, le citoyen, et les générations futures.

La majorité des structures de l'ESS, et notamment sa composante principale, les associations, mobilisent des ressources diverses (ventes de produits ou de services, subventions publiques pour les missions d'intérêt général qu'elles assurent, recettes d'activités, cotisations, dons, mécénat de compétence,...), sans oublier les contributions volontaires en nature (valorisation du bénévolat, prêt de locaux et matériel).

## L'ESS en 11 dates clés

- coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) permettant aux agriculteurs de développer leur activité dans l'après-guerre,
- coopératives d'activités et d'emplois permettant de sécuriser la création d'activités,
- espaces de coworking ou tiers-lieux accompagnant le développement du télétravail et de nouvelles formes de travail,
- groupements d'employeurs permettant de mutualiser des emplois entre plusieurs structures,
- entreprises à but d'emploi de l'expérimentation Territoires Zéro chômeur longue durée développant de nouvelles activités sur un territoire à partir des compétences de personnes au chômage...

## Une économie participant à l'intérêt général

Par ses domaines d'activités, par ses modes de faire et ses valeurs, l'économie sociale et solidaire croise ainsi la mission d'intérêt général et les différentes compétences des collectivités. La mise en place d'une politique publique de soutien à l'économie sociale et solidaire permet de favoriser le développement de l'ESS dans les territoires (voir fiche <sup>n°2</sup>).

### Ressources pour aller plus loin :

- [Panorama de l'ESS : Ce que l'ESS apporte à la société](#), ESS France, mai 2022
- [Vidéo Mettre l'Humain au Coeur - L'économie sociale et solidaire](#), ESS France, septembre 2021
- [L'Atlas commenté de l'ESS 2020](#), Observatoire national de l'ESS - ESS France, septembre 2020
- [Vidéo Ma journée avec l'économie sociale](#), Acteurs de l'ES - Belgique - 2019
- Qu'est-ce que l'ESS ? - Géraldine Lacroix, Romain Slitine, Que sais-je ? - mai 2019

Création de la 1ère société de secours mutuel à Lyon, la Société de défense des intérêts des Canuts

Création de la coopérative des Equitables Pionniers de Rochdale (Grande-Bretagne)

Pavillon de l'économie sociale à l'Exposition Universelle de Paris

Loi sur les coopératives

Création de la Délégation interministérielle à l'Économie Sociale (DIES). Premier décret reconnaissant l'économie sociale

Création du Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES)

Lancement des Etats Généraux de l'Economie Sociale et Solidaire

Loi sur l'ESS

Rattachement de l'ESS au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et nomination d'un Haut commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale

Secrétaire d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable, auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Secrétaire d'État auprès de la Première Ministre, chargée de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative

